

FICHE 13

BUDGET PARTICIPATIF



Coût élevé



Échelle géographique locale



Durée longue sur plusieurs années



Visée politique



Échelle de participation co-décision



Public visé grand public

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le budget participatif est né à Porto Alegre au Brésil après les élections municipales de 1988 qui ont élu une coalition de gauche dominée par le Parti des Travailleurs. Cette année-là, la municipalité a créé un système de formulation et d'accompagnement du budget municipal.

Le budget participatif est un processus au cours duquel les citoyens peuvent discuter et décider d'un budget public local. Plus précisément, l'attribution d'une partie du budget d'une ville ou d'une municipalité est confiée directement aux citoyens. Le budget participatif permet par ailleurs aux citoyens de discuter et décider de l'orientation des politiques publiques.

À l'échelle internationale, le budget participatif a été expérimenté en premier lieu dans les pays d'Amérique du Sud (Porto Alegre, Belém, Santo André au Brésil, Villa El Salvador au Pérou, Medellín en Colombie) pour ensuite s'exporter vers les pays d'Amérique du Nord (dans la province de l'Ontario au Canada, aux États-Unis) et au Japon... En 2003, les budgets participatifs par communauté se comptaient déjà au nombre de 200 dans le monde. En Europe, la méthode a vu le jour en Espagne (Séville, Malaga), puis en Italie (Bologne), en Belgique, en Allemagne et en France. La méthode a été appliquée en France à l'échelle de lycées mais aussi de villes (Grigny (69), Issy-les-Moulineaux (92), certains arrondissements de Paris...).

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

• **Les élus** : étant un outil participatif autour d'un budget public, les décideurs politiques ont toujours un rôle important dans la mise en œuvre d'un budget participatif et notamment dans la définition de la part du budget confiée aux citoyens pour sa gestion (en général entre 5 et 100% du budget comme à Porto Alegre). Bien souvent, c'est une ville, une collectivité, des quartiers ou encore des établissements publics (comme les lycées en France) qui allouent une partie du budget pour une gestion par les citoyens eux-mêmes.



©democratic, Flickr, 2012

• **Les citoyens** : tous les habitants ou usagers concernés par le budget participatif sont invités à participer. Ils ont la possibilité de s'impliquer sur le long terme ou de contribuer ponctuellement. À l'échelle locale française, les conseils de quartiers ou autres assemblées citoyennes sont un appui important pour la mise en place des budgets participatifs.

• Mise en place d'un groupe de travail ou d'une instance de décision parfois appelés « conseil municipal du budget participatif » composés de délégués en charge de la gestion et de la mise en œuvre du budget participatif. L'objectif de sa composition est de mélanger représentants des citoyens, décideurs et techniciens.

DÉROULEMENT

Le budget participatif est un outil pérenne basé sur un cycle annuel et lorsqu'il est mis en place, il a vocation à se répéter les années suivantes. Ainsi, c'est un processus continu et cyclique. Les pratiques des budgets participatifs ont beaucoup évolué et sont adaptées aux différentes situations, c'est pourquoi il n'existe pas un déroulement type pour cette méthodologie.

Pourtant, plusieurs grandes étapes sont incontournables pour articuler la mise en place d'un budget participatif :

1. Phase de sensibilisation de la population à la mise en place d'un budget participatif, mise en place d'outils de présentation du budget.

2. Phase d'identification des priorités et des contraintes avec les habitants. Pour cela, des réunions participatives sont organisées dans la collectivité, la ville ou le quartier afin de recueillir les points de vue des habitants.

C'est au cours de cette phase que sont également désignés, ou même parfois élus par les habitants, les délégués du budget participatif. Selon les expériences l'instance en charge du suivi de la consultation citoyenne et de la mise en œuvre du budget peut être différente : conseil de quartier (ex. : mairie de Paris 12^e), conseil municipal du budget participatif (ex. : Porto Alegre)...

Cette instance aura un rôle primordial afin de valider les priorités de la répartition du budget participatif. Après plusieurs séances de travail de l'instance en charge du budget participatif, de nouvelles réunions



publiques avec les habitants sont organisées afin de leur présenter la programmation du budget participatif pour l'année à venir.

3. Phase de vote et d'exécution du budget. La proposition de répartition du budget dont découle une hiérarchisation des priorités est affinée suite aux échanges avec les habitants et elle est ensuite soumise au vote de l'exécutif.

4. Suivi d'exécution du budget. L'un des principes de base du budget participatif est la transparence, de ce fait tout au long de l'exécution du budget les décideurs sont tenus d'informer les citoyens des dépenses engagées et des recettes. Les décideurs rendent régulièrement des comptes aux instances de suivi qui ont ainsi l'opportunité de vérifier que le plan d'action est respecté.

expérience

BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GRIGNY

1. CADRE

Grigny, ville de la région Rhône-Alpes comptant environ 8000 habitants, a mis en place depuis 2006 un budget participatif. En 2013, le budget participatif représentait 25% du budget municipal.

2. EN PRATIQUE

• PREMIÈRE PHASE : chaque année, afin de recueillir les propositions des habitants différents moyens d'expression sont mis à leur disposition. Un questionnaire papier est proposé aux habitants, une possibilité de contribution libre est également offerte. Par ailleurs, un site Internet (forum Demopart) permet de récolter en ligne des contributions et de répertorier les propositions des citoyens.

Les habitants participants de la ville sont invités à se regrouper lors de réunions publiques ou de conseils de quartiers, de jeunes ou encore d'associations.

• DEUXIÈME PHASE : Les propositions des habitants sont ensuite recueillies puis filtrées par les instances participatives (cf. questionnaire type et thématiques abordées : <http://www.mairie-grigny69.fr/Demopart/Budget-participatif/Budget-participatif-2013>). Elles sont ensuite analysées par les services municipaux qui procèdent à une étude de faisabilité. Ils analysent et chiffrent chacune des propositions retenues et soumettent éventuellement des solutions alternatives.

UN SIMULATEUR BUDGÉTAIRE EN LIGNE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de la ville de Montréal a mis en place un outil original de budget participatif en ligne. L'outil permet aux habitants de prendre connaissance du budget de l'arrondissement, pour cela l'outil les invite à prioriser à la fois les dépenses et les sources de revenus de l'arrondissement, avec toujours le même objectif : atteindre l'équilibre budgétaire.

Ce simulateur offre la possibilité aux habitants d'exprimer leurs choix quant aux priorités budgétaires de leur quartier. <http://www.budgetplateau.com/>

• TROISIÈME PHASE : un groupe de travail « budget participatif et finances locales » a été mis en place à Grigny, celui-ci a pour rôle d'analyser et de débattre de chacune des propositions.

Présentée sous forme de tableaux, chaque proposition est donnée en détail (provenance, analyse de la demande (prioritaire, en suspens...), observations, nom du rapporteur et enfin le montant du budget qui serait investi). Au total, 46 propositions ont été faites pour le budget 2012 sur des thèmes divers et variés comme de nouveaux équipements pour l'espace sportif, la création d'un espace pour garer les vélos, d'un centre de santé, d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage dans un stade, la rénovation énergétique de deux écoles élémentaires...

• QUATRIÈME PHASE : une mise aux voix des propositions retenues est finalement organisée permettant aux habitants de voter et aux élus de s'engager à accepter les demandes validées par la majorité.

• CINQUIÈME PHASE : un retour sur expérience est organisé chaque année sous forme de réunion publique afin de faire le bilan du budget participatif de l'année précédente et d'en tirer des leçons collectives pour les exercices suivants.

Par exemple, après 2011, les citoyens ont exprimé le souhait qu'un calendrier soit défini pour encadrer les différentes phases du processus d'élaboration du budget. De plus, le groupe de travail « budget participatif » s'est réuni chaque mois pour mener un travail sur les finances locales afin d'avoir une compréhension globale du budget (contact direct des habitants avec la vision de long terme des finances locales). Ainsi, les soirées « Retour sur expérience » donnent l'opportunité de réfléchir ensemble sur les améliorations souhaitées pour l'organisation du nouveau budget. ■

avantages et limites



- Les citoyens deviennent acteurs dans leur propre ville.
- Les citoyens bénéficient d'une réelle traçabilité des engagements financiers de la ville, due à leur application de long terme.
- Outil universel qui permet une appropriation par les citoyens des outils de finance locale.



- Alors que dans les pays émergents comme le Brésil, ce sont les couches les plus exclues de la population qui ont tendance à participer d'avantages, en Europe, le résultat est inverse avec une mobilisation majoritaire des plus instruits. Il est important d'éviter la récupération de la participation par des « habitants professionnels » représentants.

Sources :

Direction du Développement et de la Coopération, 2003. Numéro 7 sur le budget participatif comme outil de démocratie participative : http://nccr-ns.epfl.ch/autres_rech/UrbaNews/Urbanews7/UrbaNews_7_fr.pdf
France Qualité Publique. Bonne pratiques : La ville de Grigny et son expérience en matière d'élaboration du budget participatif : http://www.qualite-publique.org/La-ville-de-Grigny-et-son.html?id_rubrique=7
Frères des hommes, 2006. Les budgets participatifs : <http://www.freresdeshommes.org/wp-content/uploads/2008/09/budgets-participatifs.pdf>